

## VÊTEMENTS DE FLOTTAISON INDIVIDUELS (VFI) ET GILETS DE SAUVETAGE

**PROMETTEZ  
DE REVENIR  
À LA MAISON.  
TRAVAILLEZ  
EN TOUTE  
SÉCURITÉ.  
PORTEZ UN VFI.**



**Les VFI et les gilets de sauvetage sauvent des vies. Quel que soit le dispositif de flottaison que vous choisissiez, ce dernier devrait convenir au travail que vous effectuez, être bien ajusté et être confortable, tout en satisfaisant aux exigences fédérales suivantes :**

- Votre VFI ou gilet de sauvetage doit avoir une valeur de flottabilité d'au moins 69 N (7,03 kg / 15,5 lb).
- Assurez-vous que votre VFI ou gilet de sauvetage est muni d'une étiquette permanente ou de marquage permanent indiquant qu'il satisfait à une norme acceptable selon Transports Canada, la Garde côtière canadienne ou Pêches et Océans Canada. Pour que vous soyez plus facilement visible si vous tombez à l'eau, les parties de votre dispositif de flottaison qui se trouvent normalement hors de l'eau doivent être munies de bandes rétroréfléchissantes blanches ou argentées.
- Si votre VFI ou gilet de sauvetage n'est pas conçu de matériau insubmersible, il doit être autogonflable en plus d'être muni d'un système de gonflage manuel.
- Vous devez porter le vêtement de flottaison autogonflable par-dessus vos vêtements. N'y attachez rien qui pourrait l'empêcher de gonfler au besoin.

Au Nouveau-Brunswick, les paragraphes 51(2) et 51(3) du *Règlement général 91-191* citent les mêmes normes pour les gilets de sauvetage et les VFI que le règlement fédéral. Le paragraphe 51(3) a également une exigence semblable à celle contenue dans le règlement fédéral, qui précise que le gilet de sauvetage ou VFI doit avoir des bandes rétroréfléchissantes sur les parties qui se trouvent normalement au-dessus de l'eau.

### QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES EXIGENCES SELON LES SITUATIONS?

Un dispositif de flottaison ayant une valeur de flottabilité de 69 N (7,03 kg / 15,5 lb) est conçu pour garder la tête d'une personne consciente hors de l'eau.

Un dispositif de flottaison ayant une valeur de flottabilité de 93 N (9,48 kg / 20,9 lb) devrait être utilisé lorsqu'on travaille seul puisqu'il est conçu pour offrir suffisamment d'appui pour la tête, le cou et la poitrine pour tourner une personne inconsciente dans l'eau, visage vers le haut (capacité d'auto-redressement). Aux fins de la sécurité nautique, le travail solitaire veut dire que vous êtes hors de portée de vue ou de voix d'une autre personne qui peut vous offrir de l'aide immédiate si vous tombez dans l'eau.



**Portez votre VFI ou votre gilet de sauvetage :  
il pourrait vous sauver la vie!**

#### Capacité d'auto-redressement

Les VFI de type harnais satisfont à l'exigence de 93 N (9,48 kg / 20,9 lb) et sont conçus pour être portés en travaillant.

Les gilets de sauvetage de modèle à trou de serrure satisfont aux exigences de 93 N et de Transports Canada et sont conçus pour être utilisés lorsqu'on abandonne un bateau, mais non pour être portés en travaillant.